

Dr. Thierry GARCIN¹



LES EUROPÉENS FACE AU CONFLIT EN IRAN : POSITIONNEMENTS ET DYNAMIQUES ACTUELLES

Résumé : Par-delà ses conséquences économiques internationales (sanctions économiques, rupture des chaînes d'approvisionnement et de valeur, hydrocarbures...), la guerre d'Iran (28 février-8 avril 2026) a révélé des divergences notables en Europe. D'une part, l'Union européenne (UE) ne s'est pas montrée soudée. D'autre part, les diplomaties des pays géographiquement européens (UE et non-UE) ont été divergentes. Enfin, l'Alliance atlantique a été profondément bousculée par les déclarations et décisions du président Trump et du secrétaire général de l'organisation. Bref, c'est tout le droit international qui a été bafoué.

Mots clés : Allemagne, Alliance atlantique, Droit international, États-Unis, France, Iran, Israël, Mark Rutte, Trump, Turquie, Ukraine, Union européenne, Ursula Von der Leyen.

EUROPEAN COUNTRIES AND THE IRAN WAR: POSITIONING AND PRESENT DYNAMICS

Abstract: *Beyond its international economic consequences (sanctions, breakdown of value and supply chains, hydrocarbon...), the Iran war (28 February-8 April 2026) has revealed significant discrepancies in Europe. From one hand, the European Union (EU) was not unified. From the other*

1. Politologue, docteur d'État habilité à diriger des recherches, Thierry Garcin est chercheur associé à l'université Paris Cité (ED 262). Spécialiste de l'étude des conflits armés, de l'arme nucléaire et des enjeux arctiques, il a enseigné à Paris I, Paris III et à l'Institut d'études politiques de Paris. Professeur invité à la Sorbonne Abou Dhabi, conférencier à l'ENA puis à l'Institut national du service public (INSP), il est chercheur au Centre HEC de géopolitique. Producteur délégué à Radio-France, il a été responsable durant 33 ans de l'émission quotidienne « Les Enjeux internationaux ». Auteur de nombreux ouvrages, notamment de *La Fragmentation du monde. La puissance dans les relations internationales* (Economica, 2018), de *Géopolitique de l'Arctique* (2^e éd., Economica, 2021) et de *La Question allemande en Europe depuis l'unification* (L'Harmattan, 2025).

hand, the diplomatic services of the geographic European countries (EU and not EU) were divergent. Lastly, the Atlantic Alliance was deeply harmed by the statements and the decisions of both the president Trump and the Secretary general of the organisation. In short, it's the whole international law which was violated.

Key words: *Atlantic Alliance, European Union, France, Germany, International law, Iran, Israel, Mark Rutte, Trump, Turkey, Ukraine, United States, Ursula von der Leyen.*

PRÉCÉDÉE PAR LES ATTAQUES ISRAËLIENNES PUIS AMÉRICAINES contre des installations nucléaires militaires iraniennes en juin 2025, déjà contraires à tout droit international, la guerre d'Iran de 2026 a créé un nouveau précédent historique, aux répercussions internationales².

Les grandes puissances avaient déjà contribué au profond désordre des relations interétatiques. Deux tendances mondiales majeures l'attestent : 1) l'effondrement progressif du droit international, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité l'ayant violé chacun à sa manière depuis les bouleversements internationaux de 1989-1991³ ; 2) l'effondrement total des accords de contrôle des armements, en particulier nucléaires entre les États-Unis et la Russie, la responsabilité américaine en la matière étant considérable⁴.

Quant à la guerre d'Iran, elle a eu des conséquences majeures pour l'Europe, communautaire et non communautaire, pour un ensemble de raisons, d'autant plus que la politique étrangère de l'Union européenne (UE) a souvent été considérée comme une coquille vide ou un domaine faible de l'action collective. De fait, les divergences sur de grands dossiers internationaux ont été nombreuses (guerres de Yougoslavie et d'ex-Yougoslavie, guerre d'Ukraine, conflits du Proche et Moyen-Orient, traités de libre échange, sanctions économiques, Conseil de la

2. La période ici retenue est celle du 28 février (déclenchement de la guerre) au 8 avril 2026 (cessez-le-feu). Il s'agit d'une première évaluation, à chaud. Rédaction achevée le 24 avril 2026.

3. Rappel dans : Garcin Thierry, « Le Sud global : un mouvement puissant mais hétérogène », dans *Géostratégiques*, N° 70 (« Les BRICS et la recomposition de l'ordre mondial : dynamiques, rivalités et alternatives »), Paris, Académie de Géopolitique de Paris, Janvier 2026, pp. 54-55, lien : <https://academiedegeopolitiqueparis.com/le-sud-global-un-mouvement-puissant-mais-heterogene/> (consulté le 12 juin 2026).

4. Voir : Garcin Thierry, « L'arme nucléaire française ne se partage pas... », figure 1 (« Le démantèlement en cascade des accords sur les armements nucléaires »), *Géopoweb*, 12 septembre 2025, lien : <https://geopoweb.fr/?L=ARME-NUCLEAIRE-FRANCAISE-NE-SE-PARTAGE-PAS-Thierry-GARCIN> (consulté le 12 juin 2026).

paix américain, Groenland, etc.)⁵. Ajouté au fait que même si le Royaume-Uni et la France sont membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, les pays européens UE et non-UE ont joué un rôle marginal dans de grandes négociations diplomatiques, voire en ont été écartés, notamment durant la guerre d'Ukraine et au Proche-Orient. Pour le Vieux Continent, la guerre d'Iran a donc éclaté le 28 février 2026 dans un contexte particulièrement pénalisant.

Quelles ont donc été les réactions des principaux États européens, fondées sur quels principes juridiques, selon quelles préoccupations stratégiques, avec quels impératifs économiques ? Et comment s'explique cette absence fréquente de solidarité au sein de l'Union européenne, même si des propositions plus ou moins communes ont été parfois avancées ? Et pourquoi cette lourde incertitude sur l'avenir de l'Alliance atlantique ? Enfin, quels enseignements provisoires peut-on en tirer pour l'avenir ?

La question clé du droit international

Dès le début des attaques israéliennes et américaines, et ceci au nom du respect du droit international, la Finlande par la voix de son président de la République, la Norvège (hors UE), l'Irlande (pays neutre) et l'Espagne, condamnèrent fermement les belligérants. Curieusement, l'Allemagne approuva d'emblée les frappes, le chancelier Friedrich Merz se rendant précipitamment dans le bureau Ovalé trois jours après pour faire allégeance, sans protester le moins du monde devant un président américain insultant devant lui l'Espagne, pourtant pays membre de l'UE. Selon le dirigeant allemand, « *ce n'était pas le moment de donner des leçons à nos partenaires et alliés* », alors même que les États-Unis et Israël violaient outrageusement le droit international. Son ministre de la défense, Boris Pistorius, rectifiera le tir peu après en affirmant que « *ce n'est pas notre guerre* », reprenant l'expression du président français. Lors des attaques israéliennes de juin 2025, le chancelier allemand avait déjà créé un profond malaise en Allemagne, y compris dans son camp, en lançant : « *Israël fait le sale boulot pour nous tous* », sans qu'on sût qui était « *nous tous* ». Le Royaume-Uni (hors UE) se réfugia dans une ambiguïté juridique fort anglo-saxonne : il condamna l'offensive, tout en laissant les avions militaires américains utiliser ses bases à des fins défensives. Mais il ne fut pas payé de retour : selon le président Trump, le premier ministre Keir Starmer n'était pas Churchill. L'Autriche, elle, refusa nettement de participer à la sécurisation du détroit d'Ormuz

5. Voir : *Ibidem.*, figure N° 3 (« Union européenne. Les divergences et divorces en matière de politique étrangère (1990-2025) »).

(de toute façon, militairement illusoire en l'état), « *l'Europe ne cèdera pas au chantage* », puis interdit le survol de son espace aérien aux appareils américains. L'Italie et la Belgique (cette dernière approuvant cette guerre « *illégal mais légitime* », *sic*), dépendantes du pétrole du Golfe, étaient raisonnablement inquiètes, compte tenu de la hausse du prix des hydrocarbures. La Banque centrale européenne (BCE), elle, exprima son inquiétude pour la croissance et l'inflation. Le paysage européen se révélait donc fortement contrasté.

La France émit le 28 février un court communiqué embarrassé, ne parvenant pas à condamner l'agression ni à nommer les agresseurs. Elle parut même, involontairement ou non, se satisfaire des conséquences éventuelles de la guerre : « *Les massacres perpétrés par le régime islamique [de janvier 2026] le disqualifient et nécessitent que la parole soit rendue au peuple. Le plus tôt sera le mieux.* » : à ce moment-là, les combats étaient annoncés pour être brefs. Paris engagea même Téhéran, curieusement, à négocier sous les bombes et les missiles. Elle avait « *tacitement entériné les frappes initiales* », comme le relevèrent trente-neuf anciens ambassadeurs français⁶.

Des observateurs se demandèrent à juste titre si cela n'allait pas affaiblir mécaniquement le siège permanent de la France au Conseil de sécurité de l'ONU. Le 3 mars, la France se ressaisit, s'engageant à respecter ses obligations prévues par ses accords de défense ou de coopération militaire avec les pays du Golfe et leurs voisins. Redoutant toute escalade (pourtant, largement en cours), appelant à la négociation (rendue impossible par l'agression), elle sembla néanmoins réduire la responsabilité des agresseurs : « *La République islamique d'Iran porte la responsabilité première de cette situation.* » Parallèlement (tout en regrettant à plusieurs reprises de ne pas avoir été prévenue, ce qui n'aurait rien changé à l'affaire), elle releva que le *Hezbollah* libanais avait attaqué Israël, tout en condamnant d'avance tout éventuel viol israélien du territoire libanais (ce qui ne manqua pas d'arriver, l'État hébreu recréant avec une rare violence une zone tampon dans le sud du Liban. 1200 morts du 2 au 31 mars 2026)⁷.

Idée novatrice en la circonstance, Paris lança le projet d'une coalition internationale pour « sécuriser » le Golfe, sous un mandat à définir (on évoquera plus tard les Nations Unies) et une fois les combats terminés. En revanche, elle ne parvint

6. « La guerre déclenchée par les Américains et les Israéliens n'apportera de solution ni pour l'Iran ni pour la région » (tribune), *Le Monde*, 2 avril 2026, lien : https://www.lemonde.fr/idees/article/2026/04/02/la-guerre-declenchee-par-les-americains-et-les-israeliens-n-apportera-de-solution-ni-pour-l-iran-ni-pour-la-region_6676112_3232.html (consulté le 12 juin 2026).

7. Israël avait déjà créé une zone tampon dans le sud du Liban entre 1978 et 2000.

pas à rester cohérente, accueillant au cas par cas des avions américains de soutien sur son sol mais refusant (comme l'Espagne) le survol du territoire national à certains bombardiers américains, parce qu'« *engagés dans des missions offensives contre l'Iran* ». Heureusement, elle multiplia l'aide humanitaire au Liban démembré, pilonné et en partie occupé par Israël au motif de la destruction du *Hezbollah*, à la fois parti politique et mouvement armé (qualifié de « *terroriste* » par l'Union européenne en 2013).

Une partie des dirigeants politiques français crurent bon de célébrer les idées « trumpistes » : le droit par la force ; la force qui non seulement « *prime le droit* » (Bismarck) mais le périmé ; la violation du droit international sous le simple prétexte que d'autres ne le respectent pas (loi de la jungle). Un ancien Premier ministre assura même : « *C'est du pragmatisme* ». Les défenseurs du droit international n'étaient en l'occurrence que les apôtres de l'impuissance.

L'Union européenne vacillante

Quant à l'Union européenne, Kaja Kallas, Haute représentante pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, brandit avec timidité le droit international pour appeler aussitôt à la « *retenue* » (même gêne du président du Conseil européen, préconisant « *la plus grande retenue* »), ce qui semblait indirectement cautionner la guerre. Par la suite, elle incita à renforcer l'opération *Aspides* de l'UE en... mer Rouge contre les Houthis, créée en 2024, mesure qui n'était en rien à la hauteur des événements dans le Golfe, mais qui permettait de maintenir la priorité de l'aide de l'UE à l'Ukraine. Cette étrange proposition de la dirigeante estonienne fut rapidement rejetée par les chefs d'État et de gouvernement. Fin mars, elle exhorta curieusement les États-Unis, co-agresseurs, à faire pression sur la Russie, pour que celle-ci ne contribue pas à tuer des Américains via son aide à l'Iran. La présidente de la Commission, Ursula Von der Leyen, habituée à décider hors compétence et hors mandat⁸, crut bon d'annoncer le 8 mars la création d'un « *Collège de sécurité* » aux vastes responsabilités, qui la réunirait aux 26 autres commissaires. Quant au président du Conseil européen, Antonio Costa, il exhorta le 6 avril l'Iran à cesser ses attaques, semblant oublier qu'il aurait dû d'abord conseiller la même chose aux deux co-agresseurs.

8. Ainsi avait-elle signé en juillet 2025, particulièrement épanouie sur les photos et pouce levé, un accord avec le président Trump, négocié dans son golf privé écossais, permettant à l'Union européenne de ne subir « *que 15 %* » de droits de douane américains et promettant que les 27 (non consultés) investiraient aux États-Unis 650 milliards de dollars et qu'ils achèteraient outre-Atlantique pour 750 milliards d'hydrocarbures (les deux sous trois ans).

Durant cette période confuse, l'Iran représentait pour le président Trump « *une menace imminente* », tandis que la menace était subitement devenue « *existentielle* » pour Israël, qui était en guerre contre l'Iran depuis 47 ans. De toute façon, l'Iran niait le droit d'Israël à exister. Ce qui était exact, bien que l'on omît de rappeler qu'Israël avait régulièrement refusé la création de l'État palestinien (État reconnu à l'ONU par 158 sur 193 pays, à la date de septembre 2025).

Au passage, on remarquera la curieuse propension de personnalités allemandes à vouloir s'affranchir du droit international par la célébration de la force armée au nom des « *intérêts* », non définis : « *Nous n'étions pas prêts à imposer [contre l'Iran] nos intérêts fondamentaux par la force militaire si nécessaire* », regretta le chancelier Friedrich Merz dès le lendemain de l'entrée en guerre des États-Unis et d'Israël. Et dans un discours aux « *ambassadeurs* » européens, la présidente de la Commission de l'Union européenne, de nationalité allemande, fut encore plus provocatrice le 9 mars 2026, semblant parler aussi pour l'Allemagne et posant « *la question de savoir si le conflit en Iran est une guerre menée par choix ou par nécessité (sic). Mais je crois que ce débat passe en partie à côté de l'essentiel [...]* Nous défendrons et maintenons toujours le système fondé sur des règles que nous avons aidé à construire avec nos alliés, mais nous ne pouvons plus compter sur ce système comme le seul moyen de défendre nos intérêts, ni partir du principe que ses règles nous protégeront des menaces complexes auxquelles nous sommes confrontés [c'est nous qui soulignons]. Nous devons donc construire notre propre voie européenne et trouver de nouveaux moyens de coopérer avec nos partenaires ». Le multilatéralisme paraissait même *de facto* remis en cause.

Le soutien à la guerre d'Iran ne pouvait évidemment que placer les pays européens considérés dans une contradiction majeure, puisque les mêmes condamnaient avec raison l'agression russe de 2022 contre l'Ukraine. Par voie de conséquence, des pays du « Sud global » avaient beau jeu de parler à nouveau de « deux poids deux mesures », comme s'il y avait en droit international de bons et de mauvais agresseurs. On notera à ce propos qu'habiles diplomates devant l'Éternel, les Turcs s'étaient mis à l'abri de ces tergiversations, en condamnant dès le premier jour et sans équivoque et Israël, et les États-Unis et l'Iran.

L'Union européenne était d'autant plus diplomatiquement entravée que les États-Unis se retiraient du financement de l'Ukraine et confiaient la reconstruction financière du pays aux Européens : le vice-président J. D. Vance déclara ostensiblement que l'arrêt de l'aide à l'Ukraine était « *l'une des plus grandes fiertés* » de l'administration américaine. De surcroît, le contentieux avec Washington s'était

rapidement alourdi : droits de douane léonins, obligation de consacrer 5 % aux budgets de défense, volonté de s'arroger le Groenland danois (renouvelée durant la guerre d'Iran), liens resserrés du président Trump avec le président Poutine. Et dans l'hémisphère américain, menaces d'incorporer le Canada et de s'attribuer la zone du canal de Panama, enlèvement manu militari du chef d'État vénézuélien.

L'Alliance atlantique déstabilisée

Les divisions s'étaient déjà aggravées lorsque le nouveau secrétaire général de l'Alliance atlantique, le Néerlandais Mark Rutte, qui avait été accusé de flagornerie à l'égard du président Trump (il l'appelait *Daddy*), s'était à plusieurs reprises emporté en juin 2025 pour approuver bruyamment la violation du droit international par les États-Unis : « *Félicitations et merci pour votre action décisive en Iran. C'était vraiment extraordinaire et quelque chose que personne d'autre n'avait osé faire* ». À nouveau, il avait applaudi à l'entrée en guerre d'Israël et des États-Unis contre l'Iran en 2026 : « *L'Iran est depuis de nombreuses années un exportateur de chaos dans la région et dans le monde. Ne soyons pas naïfs à ce sujet. Et ce que les États-Unis font actuellement, c'est réduire cette capacité. Et oui, je m'en félicite.* » Cela, évidemment, ne pouvait qu'affaiblir l'OTAN, en plus à propos d'un conflit hors zone OTAN. Le secrétaire général parlait sans mandat au nom des 32 pays membres, dont... 29 géographiquement européens, à qui il prêtait sans ambages un « *soutien massif* » à la guerre. Cette croisade contre le droit international allait à l'encontre de tous les principes démocratiques sur lesquels était fondée l'Alliance atlantique depuis 1949. À l'inverse, avec justesse, le précédent secrétaire général de l'OTAN, le Norvégien Jens Stoltenberg, avait averti d'emblée : cette guerre est illégale, « *il est important d'empêcher l'OTAN de s'impliquer dans ce conflit* », sinon l'OTAN risque de ne pas y survivre. Il est vrai que l'OTAN était déjà intervenue en toute illégalité en Europe (guerre du Kosovo, en fait guerre « de Serbie », en 1999) et hors zone en Libye (2011) et en Afghanistan (2003-2021).

Le soutien sonore du secrétaire général de l'OTAN n'empêcha pas le président américain de traiter les pays membres de « *lâches* », parce que ceux-ci refusaient clairement de venir libérer le détroit d'Ormuz, c'est-à-dire de devenir *ipso facto* cobelligérants dans une guerre illégale. « *Il est tout à fait normal que ceux qui tirent profit de ce détroit contribuent à faire en sorte que rien de fâcheux ne se produise là-bas* », avait expliqué Donald Trump. « *Nous les avons aidés. Voyons maintenant s'ils vont nous aider [...]. S'il n'y a pas de réponse ou si celle-ci est négative, je pense que cela aura des conséquences très mauvaises pour l'avenir de l'OTAN* ». Et le secrétaire d'État,

Marco Rubio, de renchérir : l'OTAN ne serait qu'« *une alliance à sens unique* », au profit des Européens. « *Je n'ai jamais été impressionné par l'OTAN* », avoua même Donald Trump le 1^{er} avril, ajoutant pour le plus grand bonheur de Moscou : « *J'ai toujours su qu'elle n'était qu'un tigre de papier, et Poutine le sait aussi, d'ailleurs* ».

Conclusions provisoires

Ainsi voit-on combien l'Union européenne et les pays européens en général ont été profondément et durablement secoués à ce stade par la guerre d'Iran. Des enseignements génériques et partiels doivent en être tirés.

Absence d'unité et de solidarité communautaire, voire fortes divergences entre pays membres de l'Union européenne. Rôle maladroit, politique et militaire, de la France. Propension de l'Allemagne à favoriser la force armée. Initiatives malheureuses des institutions communautaires, souvent bloquées par la guerre d'Ukraine et comme dépendantes des rapports entre les États-Unis et la Russie. Contradictions insolubles : condamner l'invasion russe en Ukraine et soutenir la guerre d'Iran, qui ne repose sur aucune base légale. Inquiétudes légitimes sur l'avenir de l'OTAN, alimentées par les déclarations intempestives du nouveau secrétaire général, dont la question de la démission devrait se poser.

Et plus généralement : les États-Unis attaquent pendant les négociations (2025 et 2026). Une guerre déclenchée sous commandement conjoint (États-Unis-Israël), sans but politique commun, ne peut qu'échouer. Le régime iranien, au 8 avril 2026, n'a pas été renversé. Les leçons du passé sont peu assimilées, il suffit de citer la guerre illégale des États-Unis et d'une coalition fragile contre l'Irak de Saddam Hussein (2003). Annoncée pour être courte (« *une opération mineure* », « *une petite excursion* »), la guerre d'Iran s'enlisa et bascula dans la destruction systématique du potentiel économique iranien, comme s'il s'agissait d'une guerre d'anéantissement, provoquant quantité de crimes de guerre. Les capacités de résistance de l'adversaire sont souvent minimisées. Les protecteurs ne protègent plus et sont même dangereux pour les protégés : Russie à l'égard de la Syrie de Bachar el Assad, du Venezuela de Nicolas Maduro, de l'Iran des *ayatollahs* ; Chine à l'égard du Venezuela et de l'Iran ; États-Unis à l'égard de l'Ukraine, des pays du Golfe, de l'Alliance atlantique. La société américaine (notamment, la jeunesse) n'est plus « philo-israélienne » par principe. Cette guerre contre un État pré-nucléaire constitue une prime en faveur de la prolifération nucléaire, en particulier régionale (Arabie Séoudite, Turquie). Enfin, le droit international semble encore plus contesté, écarté voire nié, ce qui traduit une logique d'apprentis sorciers.

Pire, et pis : l'invocation officielle de leur Dieu respectif par les belligérants représentant les trois seules religions monothéistes (judaïsme, christianisme, islam) a ajouté à la radicalité de la guerre, le Bien devant terrasser le Mal. ■

Bibliographie :

- Garcin Thierry, « L'arme nucléaire française ne se partage pas... », *Géopoweb*, 12 septembre 2025, lien : <https://geopoweb.fr/?L-ARME-NUCLEAIRE-FRANCAISE-NE-SE-PARTAGE-PAS-Thierry-GARCIN> (consulté le 12 juin 2026).
- Garcin Thierry, « Le Sud global : un mouvement puissant mais hétérogène », dans *Géostratégiques*, N° 70 (« Les BRICS et la recomposition de l'ordre mondial : dynamiques, rivalités et alternatives »), Paris, Académie de Géopolitique de Paris, Janvier 2026, pp. 54-55, lien : <https://academiedegeopolitiquedeparis.com/le-sud-global-un-mouvement-puissant-mais-heterogene/> (consulté le 12 juin 2026).
- « La guerre déclenchée par les Américains et les Israéliens n'apportera de solution ni pour l'Iran ni pour la région » (tribune), *Le Monde*, 2 avril 2026, lien : https://www.lemonde.fr/idees/article/2026/04/02/la-guerre-declenchee-par-les-americains-et-les-israeliens-n-apportera-de-solution-ni-pour-l-iran-ni-pour-la-region_6676112_3232.html (consulté le 12 juin 2026).